



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Dupuy tenue le 30 octobre 2023, à 19 h 00, au Pavillon des
Sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #4 – Mario Boudreau
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Est absent, le conseiller :

Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à
cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la
session ouverte.

189-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Programmation des travaux – TECQ :

03.01 - 2019-2023-24

03.02 - Reddition de comptes

03.03 - Résolutions

04 - Déneigement : contrat

05 - Résolutions diverses :

05.01 - Inspecteur municipal

05.02 - Voirie

05.03 - Règlements municipaux : délai

06 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution
ou annotation

190-2023

03 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ :

03.01 - 2019-2023-24

Monsieur le conseiller Mario Boudreau précise les travaux terminés et certaines interventions à réaliser pour finaliser les travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2023-2024.

D'ici la mi-novembre, les travaux seront entièrement terminés.

Monsieur Boudreau souligne qu'il n'y aura pas de dépassement de coûts.

Madame la directrice générale intérimaire Nicole Breton indique que malgré les différentes factures à recevoir, le budget est respecté.

03.02 - Reddition de comptes

Auditeur / vérificateur

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme Trudel, Lapointe, Collard CPA Inc., afin de produire, dans le cadre de la reddition de comptes finale du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), les documents ci-après :

- Un rapport d'audit portant sur les coûts des travaux prioritaires réalisés;
- Un rapport d'audit portant sur les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations;
- Un rapport d'assurance raisonnable à l'égard de certaines conditions de versement exigées énoncées dans le *Guide du programme de la TECQ 2019-2024*;
- S'il y a lieu, un rapport sur les anomalies non corrigées relevées dans le cadre des missions d'audit et d'attestation;
- S'il y a lieu, un rapport sur les anomalies corrigées concernant la répartition des coûts par année financière exigée dans le cadre de l'audit portant sur les coûts des travaux prioritaires de la Municipalité de Dupuy. Advenant le cas, il s'agit d'un rapport distinct du rapport précédent.

ET

DE MANDATER l'auditeur pour réaliser les missions d'audit et d'attestation.



No de résolution
ou annotation

191-2023

Attestations de la directrice générale

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale intérimaire, madame Nicole Breton, à compléter et signer les attestations requises dans le cadre de la reddition de comptes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Dans l'un de ces documents, la directrice générale intérimaire atteste que les mesures appropriées ont été prises afin que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux approuvés dans le programme en objet bénéficiant d'une aide financière aient été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur incluant le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Dupuy.

192-2023

03.03 - Résolution - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - Programmation des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux version-3 (n° 1187085) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version-3 (n° 1187085) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

193-2023

04 - DÉNEIGEMENT : CONTRAT

À la suite de l'analyse des soumissions pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité de Dupuy, le 27 octobre 2023, le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation soit :

Soumissionnaire : Multi Services Robitaille Inc.

Soumission conforme, premier rang après pondération des offres.

Deux soumissions ont été déposées dans le délai et sont conformes.

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité de Dupuy à la firme Multi Services Robitaille Inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation

Aucun montant et frais additionnels ne seront accordés, contrat adjugé pour une période de trois (3) ans ainsi :

- Pour 2023-2024 : 146 797,78 \$ (taxes incluses)
- Pour 2024-2025 : 154 141,69 \$ (taxes incluses)
- Pour 2025-2026 : 161 947,12 \$ (taxes incluses)

La présente résolution vaut le contrat, dont le contenu est le document d'appel d'offres signé par le soumissionnaire.

05 - RÉOLUTIONS DIVERSES

194-2023

05.01 - Inspecteur municipal

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Karolane Pronovost-Paquin, inspectrice municipale, pour l'émission de permis de rénovation et autres.

195-2023

05.02 - Voirie – Rechargement granulaire

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE des travaux de rechargement granulaire soient réalisés et payés à même les fonds disponibles, s'il y en a, en provenance de la subvention allouée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.



No de résolution
ou annotation

196-2023

05.03 - Règlements municipaux : délai

Le délai de prolongation a déjà été demandé et obtenu pour les règlements municipaux.

06 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance extraordinaire soit levée et fermée. Il est 19 h 45.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Brefon
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 14 novembre 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

